

Techniques de tourisme

Secteur
de formation

3

Alimentation
et tourisme

Une condition particulière d'admission en mathématique a été ajoutée en date du 22 janvier 2007 et une correction a été apportée au regard des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) d'août 2007.

Techniques de tourisme

Secteur
de formation

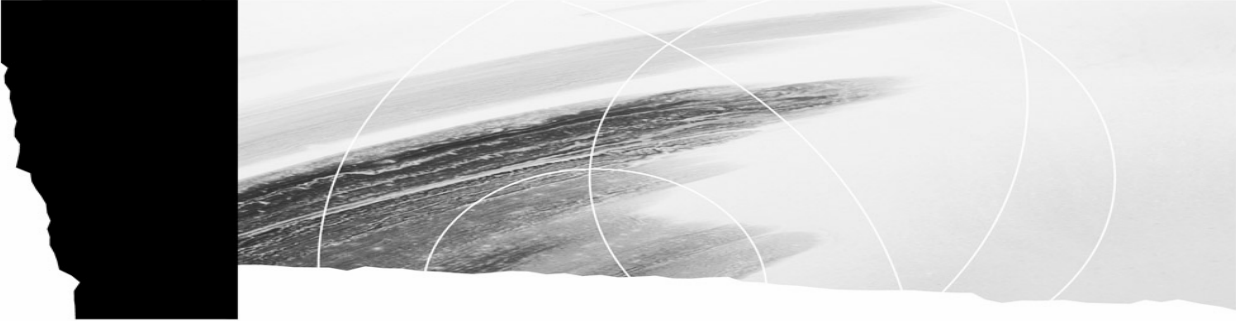
3

Alimentation
et tourisme

Une condition particulière d'admission en mathématique a été ajoutée en date du 22 janvier 2007 et une correction a été apportée au regard des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) d'août 2007.

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction générale de la formation
professionnelle et technique



414.A0

Techniques de tourisme

Année d'approbation : 2000

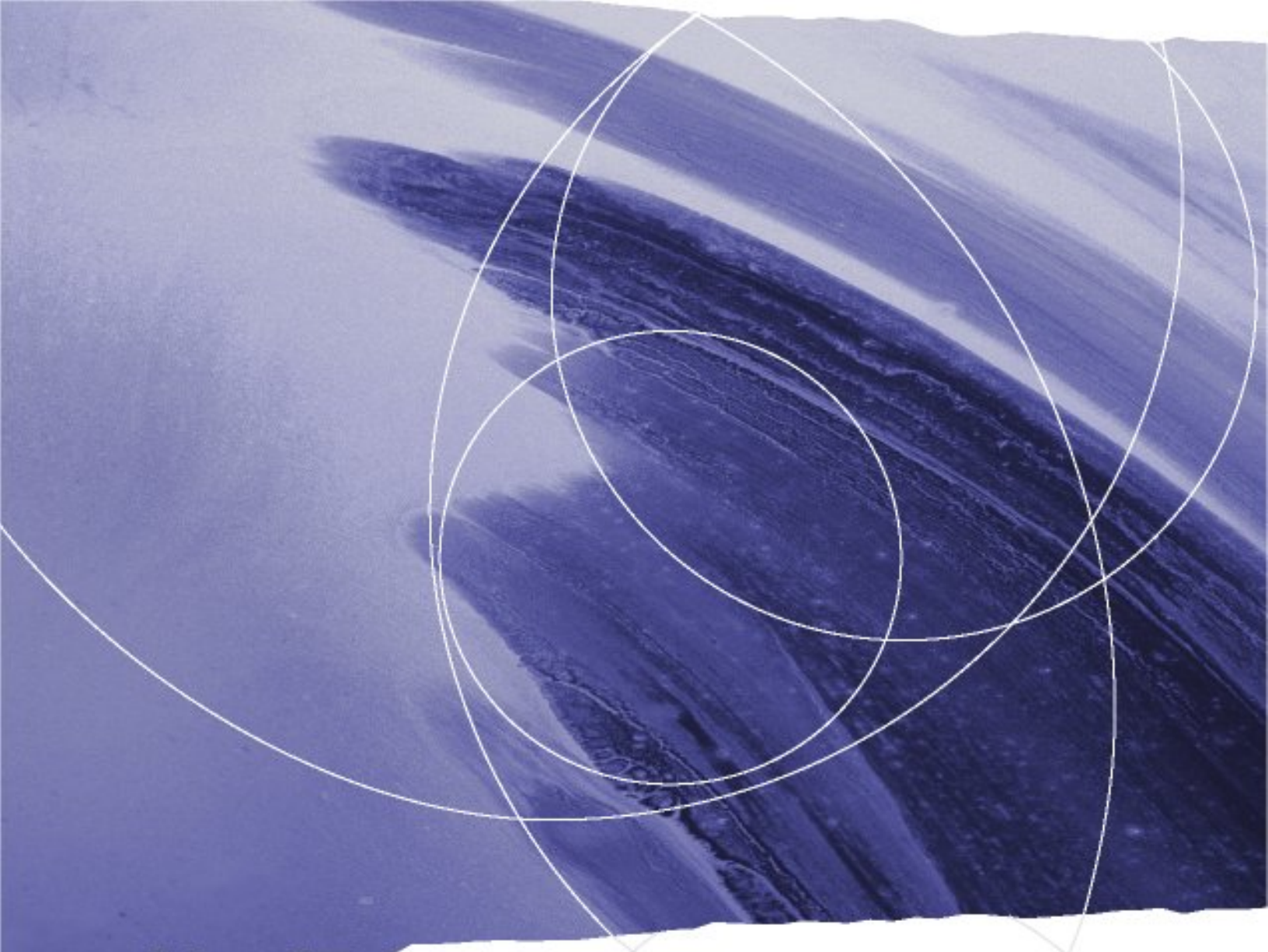
| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Type de sanction : | Diplôme d'études collégiales |
| Nombre d'unités : | 91 2/3 unités |
| Durée totale : | 2 520 heures-contact |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Formation générale : | 660 heures-contact |
| Formation spécifique : | |
| Tronc commun et Voie de spécialisation A, Accueil et guidage touristique : | 1 860 heures-contact |
| Tronc commun et Voie de spécialisation B, Mise en valeur de produits touristiques : | 1 860 heures-contact |
| Tronc commun et Voie de spécialisation C, Développement et promotion de produits du voyage : | 1 860 heures-contact |

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le Règlement sur le régime des études collégiales, et le cas échéant, aux conditions particulières suivantes :

- Mathématique 514 ou un cours de mathématique de 4^e secondaire que détermine le ministre et dont les objectifs présentent un niveau de difficultés comparable (426 ou 436).



*Éducation,
Loisir et Sport*
Québec 